



Compte rendu Réunion Comité Syndical Séance du 24 mars 2016

L'an deux mil seize, le vingt quatre mars, le comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes de la Septaine à Avord, sous la présidence de Monsieur Marcel MAZENOUX, Président.

Nombre de membres présents : 8

En exercice : 8

Qui ont pris part aux délibérations : 8

Secrétaire de séance : Monsieur PILLE Jean-Pierre

Date de la convocation : 10 mars 2016

Présents : Messieurs BLONDEAU Jean Luc, DURAND Denis, LAVAULT Philippe, MARCEL Dominique, MAZENOUX Marcel, PILLE Jean-Pierre
Mesdames BEUTIN Michèle et LEGROS Ghislaine

Le compte rendu de la réunion du 03 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1 - COMPTE DE GESTION 2015 DU TRESORIER

Monsieur le Président expose aux membres du Comité que le compte de gestion est établi par le trésorier de Baugy à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport du président, le comité syndical, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2015 du trésorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur DURAND présente le compte administratif 2015.

Le comité syndical vote le compte administratif de l'exercice 2015 et arrête les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	559 528.00 €
	Réalisé :	115 834.07 €
	Reste à réaliser :	9 360.40 €
Recettes	Prévu :	559 528.00 €

Réalisé :	150 843.64 €
Reste à réaliser :	0

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	1 414 203.00 €
	Réalisé :	1 031 682.75 €
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	1 414 203.00 €
	Réalisé :	1 444 521.29 €
	Reste à réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	35 009.57 €
Fonctionnement :	412 838.54 €
Résultat global :	447 848.11 €

3 - AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Le comité syndical, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :

➤ un excédent de fonctionnement de	49 629.53 €
➤ un excédent reporté de	363 209.01 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	412 838.54 €
➤ un excédent d'investissement de	35 009.57 €
➤ un déficit des restes à réaliser de	9 360.40 €
Soit un excédent de financement de	25 649.17 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : EXCEDENT	412 838.54 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	0
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	412 838.54 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	35 009.57 €

4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Après étude des différents postes, le comité syndical, après en avoir délibéré, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2016 :

Investissement :	Dépenses	468 901.57 € (dont 9 360.40 € de RAR)
	Recettes	468 901.57 €
Fonctionnement :	Dépenses	1 484 722.76 €
	Recettes	1 484 722.76 €

5 - CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL - ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le comité syndical,

- vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi des indemnités par les collectivités territoriales et les établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

- vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés de fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux,

DECIDE

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer toutes prestations de conseil,
- de ne pas accorder l'indemnité de conseil suite à différentes demandes restées sans réponse,
- d'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires s'élevant à 45.73 €.

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre précité et sera attribuée à M. COLAS Alain pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité de ne verser que l'indemnité de confection de budget, soit la somme de 45.73 €.

6 - GRATIFICATION

M. MARGARIT Paul a été en formation du 1^{er} février au 05 mars 2016 pour préparer un CAP « Opérateur des industries du recyclage ». Une gratification de 160 € lui sera attribuée. Ce stagiaire a donné entière satisfaction et s'est très bien adapté aux méthodes de travail en déchèterie.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à verser cette somme par mandatement.

7 - MARCHE DE CONSTRUCTION DU HANGAR

Une procédure adaptée a été faite comprenant 9 lots. Après lecture du rapport d'analyse des offres fait par le maître d'œuvre, le comité syndical attribue les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : Gros œuvre pour 113 494.54 € HT

S.A.S. Cazin - 34 rue de Vallières - 18220 LES AIX D'ANGILLON

- Lot n° 2 : Charpente métallique pour 63 803.00 € HT

S.A.S. Guillaumin - 1 Avenue Henri Debord - 18230 ST DOULCHARD

- Lot n° 3 : Fermettes-couverture pour 15 265.94 € HT

S.A.R.L. Loiseau - 6 rue d'Aindling - 18520 AVORD

- Lot n° 4 : Menuiseries extérieures PVC pour 18 294.00 € HT

S.A.R.L. Artisans+ - 10 bis rue des 9 Piliers - 58000 NEVERS

- Lot n° 5 : Portes-Cloisons-Isolation pour 14 294.38 € HT

S.A.R.L. Da Costa - ZI du Pont Réau - 18390 ST GERMAIN DU PUY

- Lot n° 6 : Electricité-VMC pour 12 200.00 € HT

Entreprise Elec-Technic - 31 boulevard du Pré Plantin - 58000 NEVERS

- Lot n° 7 : Sanitaires-Clim pour 16 643.10 € HT

S.A. Baudras & Fils - 31 rue du Petit Mouesse - 58000 NEVERS

- Lot n° 8 : Peinture pour 8 959.68 € HT

Entreprise Estève Sébastien - 29 rue du Général de Gaulle - 18520 AVORD

- Lot n° 9 : Revêtement de sols pour 7 468.90 € HT

Entreprise S.B.C.R. - ZAC de Beaulieu - Rue Denys Dodart - 18000 BOURGES

Des consultations ont également été faites pour l'émission de contrôle technique et mission coordination de chantier sécurité santé. Les entreprises retenues sont :

- Mission contrôle pour 3 120 € HT : Socotec - 3 rue Charles Durand - 18000 BOURGES

- Mission SPS pour 1 480 € HT : Apave - 11 rue Mac Donald - 18000 BOURGES

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le dossier de demande de subvention (DETR) pour la construction du hangar et bureaux a été validé « complet ». Nous avons reçu le permis de construire donc les travaux vont pouvoir commencer.

- Nous avons rencontré quelques soucis avec M. Colliot. Il a donc été décidé d'envoyer la demande de broyage des déchets verts directement à Véolia puisque M. Colliot n'est que sous traitant.

- Un rendez-vous avec la Société Mempontel a été fixé pour faire le point du ramassage des points d'apport volontaire suite à quelques réclamations de communes.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur PILLE demande où en est le dossier avec Calia.

↳ Monsieur le Président propose de faire un point complet au prochain comité.

- Monsieur PILLE demande si un nettoyage des colonnes des points d'apport volontaire est programmé.

↳ Monsieur le Président confirme positivement cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h

Le secrétaire de séance,
Jean Pierre PILLE
